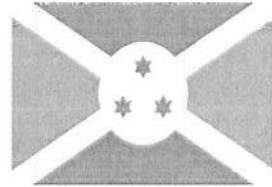


REPUBLIQUE DU BURUNDI



Déclaration

De la délégation du Burundi

A la

55^e session de la Commission de la condition de la

femme

New York, le 24 février 2011

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burundi est conscient que la participation et l'inclusion de l'ensemble des membres de la communauté dans l'exercice du pouvoir sont une condition sine qua non pour qu'un système soit effectivement démocratique, que la participation politique des femmes et surtout l'accès aux postes de prise de décision ne sont donc pas seulement une exigence de la démocratie mais beaucoup plus, le respect des droits des femmes en tant que citoyennes et personnes humaines.

Le Gouvernement du Burundi est conscient également que la réduction des inégalités entre hommes et femmes est inévitable et il est convaincu que l'approche genre est un principe de gouvernance et un moteur de développement durable.

Concernant la formation et l'éducation des filles, le Burundi s'est inscrit dans les pays qui ont accepté les objectifs en matière d'éducation pour tous. Il a également souscrit aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ; (i) assurer une éducation primaire pour tous d'ici 2015, (ii) donner à tous les enfants garçons et filles dans le monde les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires, (iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, (iv) éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2015 et si possible à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard.

La Constitution de la République du Burundi du 18 mars 2005 en son article 53 indique que « Chaque citoyen a le droit à l'égal accès à l'instruction, à l'éducation et à la culture. L'Etat a le devoir d'organiser l'éducation publique et d'en favoriser l'accès. La création des écoles secondaires et universités privées a largement influencé l'accroissement des femmes qui atteignent ces paliers.

PROGRES ACCOMPLIS PAR LE BURUNDI AU NIVEAU DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'EGALITE HOMME/FEMME

1. Du point de vue politique

Des initiatives ont été déployées par le pays pour accroître la participation des femmes burundaises au processus électoral qui a été clôturé en Août 2010. Ainsi, le processus électoral a permis qu'il y ait 32% des femmes à l'Assemblée Nationale, 46% au Sénat et 34% de femmes au conseil communal. Ces chiffres montrent le progrès réalisé par rapport aux résultats de 2005 qui avaient donné 32% à l'Assemblée Nationale, 37% au Sénat et 22% au niveau communal.

2. S'agissant des mécanismes institutionnels pour la promotion de l'égalité des genres

A l'Assemblée Nationale, un règlement d'ordre intérieur prévoit une commission qui s'occupe des questions liées au genre. Il s'agit de la commission des Affaires Sociales, du Rapatriement, de l'Égalité des chances et de la lutte contre le Sida.

Pour promouvoir l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes, le gouvernement a élaboré des politiques et stratégies en tenant compte du genre. Il s'agit entre autres de la Politique Nationale Genre et du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté dont les objectifs poursuivis visent à accroître les chances des femmes au même titre que celles des hommes afin d'assurer un traitement égal et d'éliminer les dispositions légales et réglementaires discriminatoires affectant les femmes dans leur épanouissement personnel, moral et matériel.

Le Ministère ayant le Genre dans ses attributions a mis en place des points focaux genre au sein des différents ministères. Ces points focaux sont chargés entre autres missions de faire le suivi de la mise en application de la politique nationale genre. Un réseau national de coordination des intervenants en matière de la lutte contre les violences basées sur le genre est opérationnel.

Des réseaux des femmes leaders, parlementaires et d'hommes sensibles aux genres sont fonctionnels pour des questions spécifiques. Un cadre de coordination des organisations féminines a été créé. Quoi que informel, ce cadre reste très vigilant pour toutes questions sexospécifiques. Tous les réseaux et coalitions travaillent en étroite collaboration avec le ministère des droits humains et du genre.

Les politiques sectorielles des différents ministères plus particulièrement les ministères sociaux (santé, éducation) tiennent compte de la politique nationale genre en vue de la réduction des inégalités et disparités observées entre les hommes et les femmes (et devraient être revus garçons et filles).

Le Parlement joue un rôle important en analysant et en adoptant des lois qui tiennent compte du genre. Il appuie les associations et les réseaux des parlementaires dans les formations sur la prise en compte du genre dans les programmes et dans les budgets. Des responsables des services publics et des organisations de la société civile sont conviés à ces formations.

3. Sur le plan législatif

Des textes juridiques et lois qui améliorent la situation juridique de la femme ont été élaborés et promulgués. Les statuts de corps de défense et de sécurité exigent désormais que le recrutement tienne compte des équilibres de genre nécessaire, de même que le recrutement, la nomination et la promotion des magistrats. La réforme du code pénal traduit l'attachement du Gouvernement à la protection de la femme contre les violences faites aux femmes dont certaines formes comme le viol est érigé en crime grave imprescriptible, inadmissible, et non gracieable. L'armée et la police se sont dotées des stratégies d'intégration du Genre dans leurs institutions.

Des séances de sensibilisation et de plaidoyer sur le projet de loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités ont été organisées. Des ateliers de vulgarisation de certains textes juridiques comme le CPF, le Code Pénal, la CEDEF ont été organisés jusqu'au niveau des collines par le ministère ayant en charge l'égalité des genres, les associations des femmes et autres organisations non gouvernementales. Des séances de sensibilisation sur le contenu de la résolution 1325 ont été organisées à travers tous le pays.

4. Du point de vue du Budget de l'Etat :

Les secteurs sociaux dans lesquels les femmes se retrouvent nombreuses tels que la sante, l'agriculture et l'éducation occupent une place de choix dans les budgets. Un pas a été franchi par la création d'un centre pilote de prévention et de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre pour le compte du Gouvernement. Ainsi, en 2010, le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, le Ministère de la Sécurité Publique ainsi que le Ministère de la Sante ont reçu un budget pour la lutte contre les violences basées sur le genre. Le Ministère chargé du Genre a un budget pour l'appui aux activités de lutte contre les violences sexuelles.

5. Du point de vue santé :

Une mesure de subvention des accouchements dans les structures de soins publics et assimilés a produit des effets positifs. En effet, le taux d'accouchement assistés est passé de 22,9% en 2005 ; 30,7% en 2006 ; 41,1% en 2007 et 56,3% en 2008. Le gouvernement a également lancé un programme visant la limitation de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME). La mortalité maternelle continue à baisser au niveau national si l'on considère des statistiques issues des milieux de soins. Elle est passée de 171,6 en 2005 à 116,5 en 2007.

6. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté

Le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP), il est stipulé que « aucune stratégie ne sera développée sans tenir compte de manière claire, de la dimension genre, afin de garantir la pleine participation de la femme à la prise de décisions, au choix des actions prioritaires et plus spécialement à leur mise en œuvre. Des programmes et des projets de développement traduisent une sensibilité aux problèmes spécifiques des femmes plus particulièrement en milieu rural par l'encadrement et l'octroi des micros crédits aux associations féminines. La population obtient des micros crédits rotatifs en nature sous forme de chaîne de solidarité communautaire. Le projet « Réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de reconstruction communautaires » a appuyé 627 associations des femmes en finançant leurs Activités Génératrices de Revenus (AGR)

7. Sur le plan de l'éducation et formation de la femme

La politique du Gouvernement en vue de réduire les disparités entre les garçons et les filles est claire. Une mesure de gratuite de la scolarité à l'école primaire a permis d'augmenter d'indice de parité fille garçons. Ainsi, selon le rapport du Ministère de l'enseignement primaire et secondaire publié au mois de février 2009, sur les indicateurs 2006/2007 et 2007/2008, l'indice de parité garçons filles a évolué, quoi que demeurant inférieur à 1 : 2005-2006 : 0,91 ; 2006-2007 : 0,93 ; 2007-2008 : 0,95. Une politique nationale de scolarisation de la fille est en cours d'élaboration. En ce qui concerne l'enseignement des métiers, l'artisanat et l'alphabétisation des adultes, les centres

d'alphabétisation essayent de promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle des filles non scolarisées et des femmes rurales. Les organisations non gouvernementales et les confessions religieuses apportent également leur concours dans l'alphabétisation des adultes.

8. Participation des femmes dans les postes de responsabilités au sein des structures publiques et parapubliques

Au niveau des responsables provinciaux, des disparités profondes existent encore au préjudice de la femme. Sur 132 responsables provinciaux, 19 seulement sont des femmes, soit 14,3%. Aussi, 42,9% des Ministres au Gouvernement sont des femmes, la représentation des femmes au niveau local fait des avancées : 17,6% de femmes sont gouverneures de provinces, 33,9% sont membres des conseils communaux et 30% de femmes sont administrateurs. Dans les différentes commissions, la Commission CENI : 40% CNTB : 21,7%(2010), le Conseil Economique et Social : 25%, le Conseil National de la communication : 40%(2010) dans le secteur bancaire, les femmes représentent 33,3% et chez les entreprises publiques et administration personnalisées, elles représentent 15,8%(2010).

Je vous remercie